

Image not found or type unknown



Compromis et role du notaire

Par **leszko_old**, le **14/12/2007** à **18:36**

j ai signe un compromis de vente le 20.04.2007 qui prévoyait le versement sous sequestre chez le notaire d'un somme de 50000 euros.rna ce jour mon acheteur ne peut me fournir les justifscatifs de démarches pour l'obtention de son pret . Je veus rendre caduque ce compromis et récupérer le dépôt de garantie. Toutefois le notaire n'en a pas exigé le versement puis-je f